



Faire un recadrage

Pour un échange constructif

Un programme individualisé pour répondre spécifiquement aux attentes de l'apprenant. ce programme prend appui sur les objectifs de formation.

Cette brique de formation doit être impérativement associée au minimum à une autre brique sur un même site de formation. Chaque brique s'adresse à une personne. La seconde brique peut concerner une autre personne.

Durée: 3.50 heures (0.50 jours)

Profils des stagiaires

- Responsable d'équipe, chefs de projet

Prérequis

- Compléter le questionnaire de positionnement en amont de la formation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes situations nécessitant un entretien de recadrage
- Comprendre et mettre en œuvre les différentes étapes du processus
- Acquérir les bons réflexes pour mener un échange constructif

Contenu de la formation

- Formation personnalisée
- Programme défini avec l'apprenant, tenant compte de son environnement de travail, en s'appuyant sur les objectifs de formation visés

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Cette formation est animée par un consultant/formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validés par l'Institut du Tourisme.

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance entre théories et pratique.
- Mises en situations

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Des évaluations jalonnent la formation : tests réguliers des connaissances, cas pratiques
- Evaluation diagnostic préalable afin de définir le positionnement
- Feuille de présence
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777

35517 CESSON-SEVIGNE Cedex

Email: contact@institut-tourisme.bzh

Tel: 02 20 06 01 02



Institut du Tourisme

Fédération des offices de tourisme de Bretagne

- Formulaire d'évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à chaud (J+ 2) puis évaluation de type sommative afin de suivre la progression des transferts de compétences in situ (J+30 à J+60)